

DELIBERATION (2022-14) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Convention avec territoire d'énergie du Puy-de-Dôme - SIEG 63 pour la rénovation de l'éclairage public : Place Jean Boissière et parking Maison de la Culture et de la Convivialité

L'an deux mille vingt deux, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : 31 mars 2022

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représenté : M. Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien GARREAU).

Excusé : M. Jean-Marie BILLY.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage public de :

- la Place Jean Boissière ;
- et du parking de la Maison de la Culture et de la Convivialité.

Ces travaux ont été présentés en mairie par le Sieg Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme dans le cadre de la de la transition énergétique ayant donné lieu à un diagnostic énergétique du patrimoine d'éclairage nocturne de la Commune duquel il ressort une proposition de rénovation en 2 phases :

- rénovation priorité 1 des lanternes vétustes et de type « boule » situées Place Jean Boissière et parking de la M.C.C.
- rénovation priorité 2 de 77 lanternes à capots plastique dont la maintenance n'est plus possible en cas de défaillance, phase pouvant être intégrée dans un plan d'investissement pluriannuel.

La rénovation sera faite avec des technologies modernes (LED) et sera l'occasion d'un déploiement de matériel nouvelle génération ce qui permettra :

- la suppression des lanternes éclairant inutilement vers le haut,
- une utilisation d'ampoules permettant de réduire la consommation électrique d'au moins 50%,
- l'abaissement progressif possible de la puissance d'éclairage, par tranche horaire et par zone,
- une programmation plus fine des périodes d'éclairage en particulier en fonction des saisons.

Monsieur le Maire sollicite l'inscription au programme Eclairage Public 2022 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, de la priorité 1.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 9 100.00 € HT et la participation de la commune s'élève à 4 552,16 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

- autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour la Place Jean Boissière et le parking de la Maison de la Culture et de la Convivialité.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 5 avril 2022.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 5 avril 2022.

Le Maire, Pascal BRUHAT